



Indivision post communautaire

Par **legrand yann**, le **25/04/2017 à 20:29**

Bonjour à tous, j'ai besoin de votre aide pour le calcul de l'indivision .

Marié sans contrat en 2008, puis achat d'un terrain la même année avec fond commun, début d'un maison en auto construction sans prêt en 2009.

01 Octobre 2010 séparation de la communauté, ONC février 2011 : date de séparation retenue projet liquidation

Un notaire est désigné et établi son projet au bout de 2 ans

MASSE ACTIVE COMMUNAUTE :60,261;47€

MASSE PASSIVE COMMUNAUTE : 28,450;90€

BALANCE FAITE ACTIF COMMUNAUTE : 31,810;57€ /2 = 15905,28 chacun

TOTAL DROIT MR : 40 .587;76€ dont la maison pour 22.500€

TOTAL DROIT Mme : 16.173;70€

TOTAL DES DROITS : 56.761;46€

actif : 60 . 261;00€

passif réel frais de présente estimation : 3 .500;00€

TOTAL : 56.761;47

La maison en cours d'édification attribué a Monsieur pour 22.500;00€

Pendant ce temps perdu la maison construite en béton cellulaire commence a ce dégrader durant l'hiver 2011. Je prend la décision de continuer seul les travaux et le financement.

Aujourd'hui comme la maison est hors d'eau hors d'air, le notaire de Madame l'estime 120.000;00€

On devrait donc calculer le profit subsistant selon la valeur du bien aujourd'hui 120.000;00- la valeur que le bien aurait sans les travaux effectues pendant l'indivision, en estimant cette valeur a 15.000€

; quelqu'un est il en mesure de calculer la part totale de chacun .

merci à vous